



Avril 2017

Zoom sur... Comment voter...

Si vous vous rendez dans un bureau de vote pour voter, la présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire (mais pratique pour les personnes tenant les bureaux de vote...).

Par contre, quelle que soit la commune dans laquelle l'électeur vote, il faut impérativement présenter une pièce d'identité (source Ministère de l'Intérieur, 23 avril 2017).



Liste des principales pièces d'identité acceptées (arrêté du 12/12/2013) :

- 1° Carte nationale d'identité
- 2° Passeport
- 3° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- 5° Carte vitale avec photographie
- 6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- 7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
- 10° Carte de famille nombreuse avec photographie, délivrée par la SNCF
- 11° Permis de conduire
- 12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'État
- 14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Rappel : Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote où l'on se présente.

Le mot du Maire



Pour nous élus, cette période de l'année est notamment marquée par le vote du budget. Exercice crucial pour la vie de la commune puisqu'il nous faut définir les engagements et projets de l'année à venir, en tenant compte bien sûr des contraintes financières !

À titre indicatif, la dotation globale forfaitaire, principale composante de ce que nous verse l'État, est encore en diminution ; après une baisse de 15.000 € en 2016, pour 2017 ce sera 14.000 € en moins, avec en mémoire le versement que nous avons en 2015 : 70.000 € ! Les chiffres parlent d'eux-mêmes et bien sûr nous freinent dans notre élan. Pour 2017, nous allons continuer d'avancer et faire en sorte que Saulon évolue, tout en maintenant les mêmes taux de taxe. Par contre, pour ne rien vous cacher, une augmentation est inéluctable ; beaucoup de communes ont déjà franchi le pas et il paraît inévitable qu'en 2018, nous devrions faire de même.

Traditionnellement, le début du mois de mai est marqué sur notre commune par plusieurs événements d'importance. Le 8 mai, cérémonie marquant la fin de la 2^{ème} guerre mondiale, date symbole de souvenirs, que nous devons respecter en étant le plus nombreux possible, petits et grands à rendre hommage à ceux qui ont combattu pour la liberté.

Cette date historique aurait dû être précédée par le traditionnel vide grenier du 1^{er} mai organisé par les membres de la section yoga du foyer rural. Malheureusement, cette année encore, la météo fait des siennes et a contraint les organisateurs à l'annuler. Espérons que l'an prochain, cette année, les conditions soient favorables ! Les 7 et 8 mai seront l'occasion d'un week end « vélo » sur Saulon : le dimanche, nous aurons le privilège d'accueillir une étape du Tour Cycliste des Grands Ducs et le lundi une manche du Championnat Grand Est de BMX. Une nouvelle preuve du dynamisme de nos associations.

L'ensemble de ces manifestations doivent nous permettre de nous retrouver et de nous mobiliser ; elles doivent être l'affaire de tous, élus, bénévoles, habitants, associations... Prouvons ainsi que notre commune est dynamique, responsable, attractive et nous en donnerons ainsi une belle image, bien au-delà de nos bornes géographiques !

Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle

SOMMAIRE...

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars	P. 2
Informations	P. 4
Agenda	P. 4
Informations pratiques	P. 4

Réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2017

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS
ET SUR LE SITE INTERNET WWW.SAULON.FR

1. Compte administratif 2016 – Affectation du résultat – Budget principal – Compte de gestion 2016

Sous la présidence de Mme RACLE, adjointe aux finances, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2016, vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2016 qui se décomposent comme suit :

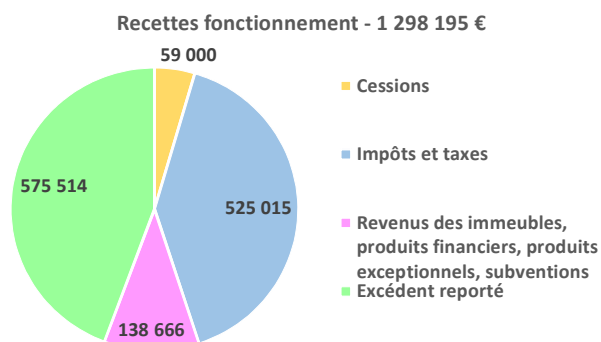
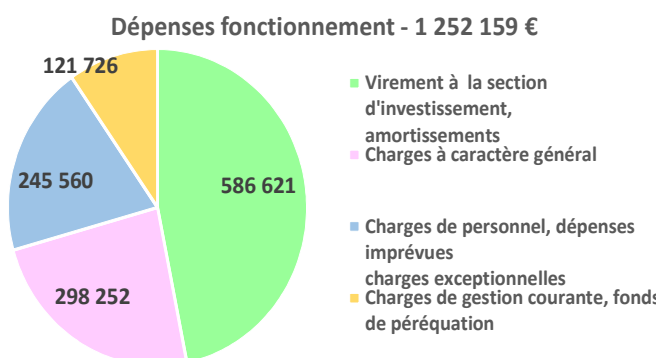
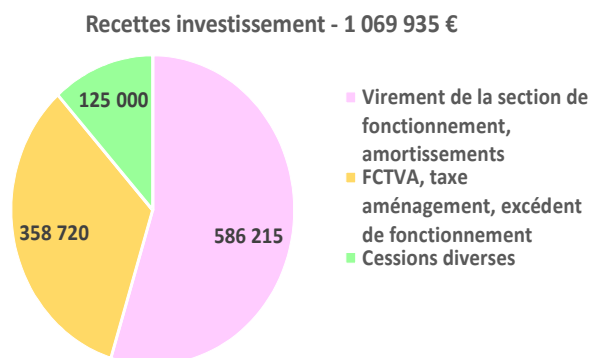
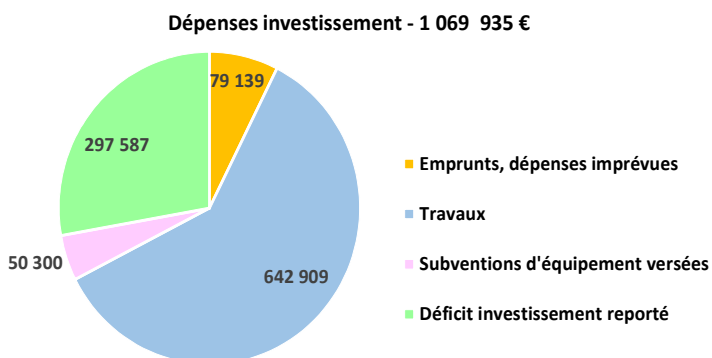
- Section de fonctionnement : **EXCEDENT de 575 513,68 €** - Section d'investissement : **DEFICIT de 322 780,11 €**
- Affectation du résultat global de la section de fonctionnement, soit **322 780,11 €** à la section d'investissement, report du solde disponible, soit la somme de **575 513,68 €** en section de fonctionnement.

2. Vote du budget principal 2017

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget 2017. Les principaux travaux d'investissement prévus sont :

- les études et le début de la réhabilitation des logements de la grande rue,
- la remise en état de l'éclairage de la place de la salle des fêtes et de l'avenue de la gare,
- l'acquisition de la maison d'habitation, du parking et du terrain attenant situés grande rue,
- les travaux dans la forêt,
- la réhabilitation et la mise aux normes de la chaufferie de la salle des fêtes,
- la poursuite des travaux d'accessibilité,
- les travaux de sécurisation route de Noiron, rue du Moulin, lotissement du Levant,
- l'acquisition d'une nouvelle tondeuse,
- la participation à la viabilisation des parcelles de la rue du Foyer,
- l'étude et la viabilisation de l'ancien terrain de foot,
- divers travaux de signalétique,
- divers équipements pour les écoles (livres, rideaux, tablettes...) et la salle des fêtes (lave-vaisselle...).

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 252 159,00 €	1 298 195 € (dont 575 513,68 € d'excédent)
Investissement	1 069 935 € (dont 297 586,93 € de déficit)	1 069 935,00 €



3. Taux des taxes directes locales 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017 et de reconduire les taux 2016, à savoir :

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	5,23 %	5,23 %
Taxe foncière bâti	16,74 %	16,74 %
Taxe foncière non bâti	46,60 %	46,60 %

4. Autorisation de l'usage du sursis à statuer dans le cadre du PLU

Dans le cadre de la révision du PLU, conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions, ou installations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan. Le sursis à statuer doit être motivé et constitue une mesure de sauvegarde destinée à différer pour un délai de 2 ans maxi la décision de délivrer ou de refuser une autorisation d'urbanisme. Il permet ainsi de sauvegarder l'avenir entre le moment où les grandes orientations du futur plan sont décidées et le moment où ce dernier deviendra opposable aux tiers. Le Conseil Municipal délibère et décide d'autoriser l'utilisation si nécessaire de ce sursis à statuer.

5. Prémption - Revente du terrain avant le délai légal de cinq ans

Une partie de la parcelle AE 228 désignée lot B, d'une contenance de 990 m², acquise par préemption sera revendue avant le délai légal de 5 ans, à une société qui se chargera de la construction de logements destinés à être loués à des personnes âgées. Le Conseil Municipal autorise le changement d'affectation de ce terrain qui devait servir à la restructuration du centre bourg.

6. Subventions 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'attribution des subventions suivantes pour 2017 :

Désignation	Montant
Coopérative scolaire école élémentaire Saulon + crédit direction	1 210 €
Coopérative scolaire école élémentaire Barges	330 €
Coopérative scolaire école maternelle "Layer"	690 €
Association du foyer rural	3 200 €
Bicross club Saulonnais	700 €
Entente cycliste Saulonnaise (ECS)	100 €
Football Club SC	650 €
Saulon Organisation Solidarité (SOS)	100 €
Mont'Hauts	200 €
Association des amis de la bibliothèque (bibliobus)	200 €
Subvention Tour des Grands Ducs	500 €
Subvention exceptionnelle	120 €
TOTAL	8 000 €

Le Conseil Municipal décide également d'accorder au CCAS une subvention de fonctionnement de 5 000 €.

7. Questions diverses

Gilles GADESKI (1^{er} adjoint) informe :

- de la pose d'une partie des nouveaux luminaires grande rue.
- de la réception du nouveau plan des travaux de la grande rue élaboré par le cabinet BAFU en collaboration avec un architecte paysager. Ces travaux se dérouleront en 3 ou 4 phases en fonction du budget communal et ne débiteront qu'après le changement de la conduite d'eau potable par la communauté de communes en fin d'année 2017.
- du choix de l'entreprise KLEIN pour la rénovation de la chaufferie de la salle des fêtes.
- de la pose de l'élévateur PMR à la salle des fêtes et de l'affichage à venir d'un mode d'emploi pour son utilisation.
- de la remise en place de la toile de paillage sur la butte du terrain de bicross, avec la plantation de végétaux pour assurer son maintien.

Christel MANGEMATIN (2^{ème} adjointe) informe :

- du bon déroulement de la journée nettoyage et remercie toutes les personnes présentes mais reste étonnée de la moyenne d'âge assez élevée des participants et souhaiterait que les jeunes soient plus motivés.

Christophe ALLEXANT (conseiller municipal délégué) informe :

- de sa participation à une réunion d'information sur le désherbage alternatif qui propose plusieurs solutions qui sont globalement coûteuses.

Monsieur le Maire informe qu'un arrêté municipal sera pris afin de responsabiliser les habitants au nettoyage des espaces devant leur habitation.

Cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945

Départ du cortège : 10 h 45 devant la mairie



- Lecture du discours du ministre des anciens combattants
- Annonce des soldats morts pour la France
- Sonnerie aux morts
- Interprétation de la Marseillaise par les enfants des écoles
- Chants par la section « Si on chantait » du Foyer Rural

Dimanche 7 mai

Saulon la Chapelle
ville étape du Tour des Grands Ducs 2017



3ème étape : contre la montre par équipes

Départ 15 h rue du Moulin
Arrivée avenue de la Gare

Parcours de 20 km passant par Fénay, Saulon-la-Rue,
Barges, Broindon, Epernay sous Gevrey, Savouges,
Corcelles les Citeaux, Noiron sous Gevrey

Attention : circulation perturbée entre 15 h et 17 h
route de Noiron, place de l'église et avenue de la Gare

...AGENDA

- **Concours de pétanque Intervillage** - Samedi 6 mai 13:30-23:00
- **BMX - 5ème manche CNE** - Du 7 mai 08:00 au 8 mai 19:00
- **Accueil de la 2ème étape du Tour cycliste des Grands Ducs** - Dimanche 7 mai 13:30-18:00
- **Commémoration fin de la 2ème guerre mondiale** – Lundi 8 mai 10 h 45
- **Permanence élus** - Samedi 13 mai 10:00-12:00
- **Consultation avocat** - Samedi 13 mai 10:00-12:00
- **Compétition judo** - Samedi 13 mai 08:00 13:00



Mairie de Saulon la Chapelle

...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr

www.saulon.fr



Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-saint-Georges

3 rue Jean Moulin- BP 40029

21701 Nuits st Georges

Tél : 03 80 27 04 70 - Fax : 03 80 23 69 06

Annexe Saulon-la-Chapelle

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h - 19h